

Certificat de perfectionnement en français langue seconde (4650)

Trimestre d'été 2017

ÉCOLE DE LANGUES
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À
MONTRÉAL
PAVILLON J.-A.-DE SÈVE
320, RUE STE-CATHERINE EST
LOCAL DS-2538
514 987-3980
LANGUES@UQAM.CA
WWW.LANGUES.UQAM.CA

Trimestre d'été 2017

Du 1^{er} mai au 21 juin (intensif)
Du 22 juin au 11 août (intensif)

Programme de 1^{er} cycle de 10 cours (30 crédits) à l'intention des étudiants non francophones ayant déjà des compétences en français et qui souhaitent se perfectionner en français écrit et oral.

Conditions d'admission

Il n'y a aucune nouvelle admission pour le trimestre d'été. Toutefois, les étudiants libres peuvent s'inscrire à des cours dépendamment du niveau obtenu lors du test de classement et de la disponibilité des cours.

Niveau minimum requis : Avancé I

TEST DE CLASSEMENT OBLIGATOIRE

Toute personne désirant s'inscrire à un ou plusieurs cours DOIT se soumettre à un test de classement et s'assurer de respecter les résultats de ce test dans son cheminement.

La direction du programme se réserve le droit d'annuler le ou les cours des étudiants ne respectant pas ce règlement.

Les tests de classement se font au CECL – Centre d'évaluation de compétences linguistiques, situé au Pavillon J.-A. De Sève au DS-1440

Contactez le 514 987-3000 poste 4190
Adresse de courriel : cecl@uqam.ca

Pour tout renseignement concernant les modalités de passation du test de classement, veuillez consulter le site :

www.langues.uqam.ca/classement

POLITIQUES DE L'UQAM

Période de modification et d'annulation des cours :

Période de modification et d'annulation **sans facturation*** pour les cours du trimestre d'été 2017 :
du 17 avril au 5 mai 2017.

Période d'abandon de cours sans mention d'échec **avec facturation** pour les cours du trimestre d'été 2017 :
du 8 mai au 1^{er} juin 2017 (cours finissant le 20 juin)
du 8 mai au 6 juillet 2017 (cours finissant le 11 août)

* Les [frais généraux](#) ne sont pas remboursables même après l'annulation de tous les cours.

Étudiant-e libre

Pour le trimestre d'été 2017, la période d'inscription des étudiant(e)s libres débutera le 11 avril 2017.

Les personnes qui voudront s'inscrire à des cours à titre d'étudiant libre devront procéder à leur demande d'admission **en ligne**, et uniquement en ligne.

www.etudier.uqam.ca/etudiants-libres

La date limite d'envoi de la demande d'admission en ligne **est le 19 avril 2017** pour une inscription à l'été 2017.

Les étudiants libres peuvent s'inscrire à des cours dépendamment du niveau obtenu lors du test de classement et dans la mesure où l'offre de cours le permet.

Note importante : Lors d'une inscription dans un certificat, la direction du programme peut reconnaître au maximum 15 crédits (5 cours) obtenus à titre d'étudiant libre.

Droits de scolarité

Pour obtenir de l'information, veuillez consulter le site:

www.etudier.uqam.ca/cout-bourses

IMPORTANT

Notez que des changements peuvent être apportés à cet horaire en tout temps par l'École de langues. Nous vous invitons donc à consulter l'horaire révisé sur le site Internet : <http://www.etudier.uqam.ca/cours-horaires>

Trimestre d'été 2017

NIVEAU AVANCÉ II

Cours obligatoires

FLS2210 LU-JE	Culture et débats de société au QC: discours oraux 9h30 - 12h30 Groupe 10 * 1 ^{er} mai au 19 juin 2017
FLS2510 MA-VE	Perfectionnement en grammaire I 9h30 - 12h30 Groupe 20 * 2 mai au 20 juin 2017
FLS2610 MA-VE	Résumé et compte-rendu 9h30 - 12h30 Groupe 20 * 23 juin au 11 août 2017

NIVEAU AVANCÉ III

Cours obligatoires

FLS3510 MA-VE	Perfectionnement en grammaire II [Préalable : FLS2510] 9h30 - 12h30 Groupe 20 * 2 mai au 20 juin 2017
FLS3610 MA-VE	Argumentation: débats de société [Préalable : FLS2610] 14h - 17h Groupe 20 * 23 juin au 11 août 2017

Autres cours optionnels

NIVEAU AVANCÉ II ou NIVEAU AVANCÉ III

FLS2300 LU-JE	Phonétique correctrice et perception de la parole 14h - 17h Groupe 10 * 1 ^{er} mai au 19 juin 2017
FLS2400 MA-VE	Compréhension de textes et enrichissement du vocabulaire 14h - 17h Groupe 20 * 2 mai au 20 juin 2017
FLS3700 MA-VE	Correspondance et rédaction administratives [Préalable : FLS2610] 9h30 - 12h30 Groupe 20 * 23 juin au 11 août 2017

Les cours de niveau « avancé I » **exceptionnellement** ne s'offrent pas au trimestre d'été 2017.

Restriction à la poursuite des études

Un étudiant, peu importe le niveau, doit obtenir **une moyenne cumulative de 2.00** à la fin de chaque trimestre académique. Si l'étudiant a une moyenne inférieure à 2.00, il recevra un avis l'obligeant à rehausser sa moyenne à 2.00 dans un délai d'un trimestre.

Si l'étudiant n'a pas rehaussé sa moyenne à 2.00 dans le délai prescrit, il sera exclu du programme.